

ERRATUM

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans ce journal le 26 octobre 2018 relativement à l'entrée en vigueur de règlements adoptés par le conseil d'agglomération.

L'avis n'aurait pas dû faire mention du règlement intitulé « Règlement intérieur de conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption (RCG 18-035) » puisque ce dernier n'a pas été adopté.

Fait à Montréal, le 30 octobre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat